

dans un examen qui, pour être complet, devrait embrasser une énorme partie de l'ancienne religion Chinoise, je donnerai cependant quelques exemples pour faire comprendre que les usages dont nous avons parlé à propos du dieu du sol n'ont rien d'exceptionnel et peuvent être rapprochés d'une multitude de pratiques analogues.

Dans les deux premiers siècles de notre ère, au jour du solstice d'été, lorsque l'ardeur du soleil était parvenue à son apogée et semblait menacer de tout embraser, „on interdisait d'allumer de grands feux; on prohibait la fabrication du charbon de bois; la fonte des tambours (de métal) et la fusion des minerais étaient entièrement interrompues. Au début de l'automne, on reprenait l'activité habituelle <sup>1)</sup>.” Ainsi, l'homme s'interdisait tout usage immodéré du feu au moment où le principe de la chaleur était à son apogée dans la nature; il pensait provoquer par ce moyen l'abaissement de la température dans le monde. C'était l'inverse de notre coutume d'allumer des feux à la Saint Jean pour célébrer le triomphe du soleil; tandis que, en Europe, on s'associait à l'ardeur du solstice en agissant comme elle, en Chine, on cherchait à la combattre en faisant le contraire. Mais il est évident que, dans l'un et l'autre cas, l'idée reste la même, à savoir que par des actes semblables à ceux de la nature, l'homme peut influencer sur le cours des choses physiques.

1) *Heou Han chou*, chap. XV, p. 2 v°: 日夏至。禁舉大火。止炭。鼓鑄消石冶皆絕止。至立秋如古事。Le *Ts'ien Han chou* (chap. VII, p. 2 v°) nous apprend que, pendant l'été de l'année 81 av. J.-C., „il y eut une sécheresse; on fit de grand sacrifices pour la pluie; il fut interdit d'allumer du feu.” 夏旱。大雩。不得舉火。Le commentateur dont le nom personnel est *Tsan 瓚* (fin du troisième siècle p.C.) dit à ce propos: „S'il fut interdit d'allumer du feu, ce fut pour comprimer le principe *yang* et aider le principe *yin*.” 不得舉火。抑陽助陰也。